

## **Séance du 4 juin 2012**

L'an deux mil douze, le 4 juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de THIVARS, légalement convoqué le 30 mai 2012, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame MARCETTEAU Annick, Maire.

Présents : Annick MARCETTEAU, Odile MARNEUR, Didier JACQUET, Elisabeth BAILLY, Michel HALLAY, Alain LUCAS, Pascal CASIEZ, Bernard FERRON, Corinne PELLETIER, Daniel BLIN, Claude LAVRAT, Francisque LE GOFF

Absents excusés :

Daniel MALHERBE pouvoir à Annick MARCETTEAU

Dominique GUILLOTIN pouvoir à Pascal CASIEZ

Absent non excusé : Bruno TULPAIN

Secrétaire de séance : Michel HALLAY

\*\*\*\*\*

Michel HALLAY donne lecture du procès-verbal du 26 avril 2012 qui est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Pascal CASIEZ s'abstient pour toutes les décisions à prendre et dont il a reçu pouvoir de M. GUILLOTIN.

### **1. Projet de convention sur les conditions de dissolution du SMTUBAC (Syndicat Mixte de Transports Urbains du Bassin Chartrain)**

Suite à l'expiration de la durée de vie du SMTUBAC en date du 2 juillet 2011, il a été mis fin à l'exercice de ses compétences.

Madame le Maire donne lecture du texte de la convention sur les conditions de dissolution du syndicat.

Il est proposé que l'ensemble des parties (Chartres Métropole, la communauté de communes du Bois Gueslin, la commune de Barjouville et la commune de Thivars) renoncent au partage de l'actif et du passif du syndicat et des éventuels excédents ou déficits qui auraient pu leur revenir soient attribués à Chartres Métropole qui assure l'exercice de la compétence pour l'ensemble des communes et des habitants.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, approuve le projet de convention sur les conditions de dissolution du SMTUBAC.

### **2. Rapports de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées :**

#### **Transfert de la compétence « lutte contre l'incendie »**

Madame le maire expose le rapport relatif au transfert de la compétence « lutte contre l'incendie » et par conséquent la prise en charge du versement du contingent d'incendie pour les huit nouvelles communes ayant adhéré au 1<sup>er</sup> janvier 2012 à Chartres Métropole.

#### **Equipements sportifs – restitution de compétence**

Madame le Maire donne lecture du rapport de la CLECT, relatif à la restitution de compétence des équipements sportifs qui retient comme période de référence les trois années précédant le transfert des équipement aux communes, soit 2008, 2009 et 2010.

Après avoir pris connaissance de ces rapports, le conseil municipal, les approuve à l'unanimité.

### **3 . Avis d'appel public à la concurrence concernant l'aménagement de la rue de spoir - Choix des entreprises**

Après analyse des dossiers par le cabinet VERDI, la commission d'appel d'offres propose au conseil municipal de retenir :

lot n° 1 – Voirie et réseaux divers : l'entreprise MAISIERE pour un montant de 469 000 € HT

lot n° 2 – Eaux usées et eau potable : le groupement EUROVIA/SOGEA pour un montant de 491 111.45 € HT

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise MAISIERE pour le lot n°1 et le groupement EUROVIA/SOGEA pour le lot n° 2.

### **4. Mission de coordination hygiène et sécurité concernant l'aménagement de la rue de Spoir : Choix de l'entreprise**

Après analyse des dossiers par le cabinet VERDI, la commission d'appel d'offres propose au conseil municipal de retenir l'entreprise DALEO pour un montant de 3 200 € HT.

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise DALEO pour la mission de coordination hygiène et sécurité en vue de la réalisation du réaménagement de sécurité de la rue de Spoir et la réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eau potable.

### **5. Demande de subvention à l'agence de l'eau et à Chartres Métropole pour le renouvellement de l'assainissement EU et AEP de la rue de spoir**

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, sollicite de l'agence de l'eau Seine-Normandie et Chartres métropole une subvention :

- pour l'assainissement (collecteur et branchements) sur un montant de 144 127 € HT pour la tranche ferme et 224 749 € HT pour la tranche conditionnelle.

- pour le renforcement d'eau potable sur un montant de 96 996.16 € HT pour la tranche ferme et 98 909.47 € HT pour la tranche conditionnelle.

### **6. Demande de subvention au titre du fonds départemental de péréquation 2012**

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, sollicite auprès du Conseil Général, l'attribution d'une subvention dans le cadre du fonds départemental de péréquation pour les investissements réalisés en 2012.

### **7 . Ancienne gendarmerie : étude de faisabilité**

L'étude de faisabilité réalisée par le cabinet d'architecture et d'urbanisme « ombre et lumière » sera remise le 15 juin. La maison médicale se fera ainsi que la construction de logements sociaux. La pharmacie y sera transférée, à la demande de la pharmacienne. Un médecin, un podologue, un kinésithérapeute et les infirmières auront leur cabinet.

### **8. Eclairage public des lotissements**

Le lotissement « clos des Lilas » (12 lots) est commencé. Celui du « les ouches de la forge » (7 lots) commencera début juillet.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité ne souhaite pas demander à la régie de subventions pour l'éclairage public des deux lotissements privés ; ce n'est pas le rôle de la commune.

### **Informations diverses données par Mme le Maire :**

- Une enquête publique est en cours pour la station service des Etablissements SODICHAR (Leclerc) qui va s'implanter à Barjouville. Le dossier est consultable en mairie.
- Remerciement de l'USDT pour le prêt des barrières lors du tournoi « jeunes » du 8 mai.
- Daniel BLIN a rendez-vous début juillet avec les « amis de St Jacques d'Eure et Loir » pour le balisage du chemin de Compostelle.
- Maisons fleuries : une dizaine de réponses ont été reçues en mairie.
- Un arrêté du Préfet de Région nous informe qu'un habitant de Fontenay sur Eure est autorisé à procéder à une opération de prospection-inventaire sur le territoire de la commune jusqu'à la fin de l'année, sous la surveillance du conservatoire régional de l'archéologie territorialement compétente.
- Félicitations à Alain Pelletier pour son diplôme d'artificier.
- Précisions concernant les révisions de la liste électorale opérées par la commission administrative.
- Des administrés se plaignent des hautes herbes dans certains endroits de la commune. Un broyage « raisonné » sera fait pour dégager les abords de rivières. Ces herbes n'étaient pas broyées pour protéger la faune et la flore.
- Un projet de résidence seniors de 81 unités est en cours sur le territoire de la commune.

### **TOUR DE TABLE :**

- ✚ Corinne PELLETIER donne le compte rendu de la réunion de la commission NTIC de Chartres Métropole à laquelle elle a assisté. Une convention avec les opérateurs de téléphonies mobiles va être signée avec Chartres Métropole.
- ✚ Claude LAVRAT demande où en est le dossier du mur de M. FERRONNIERE. Mme le Maire lui répond que des aménagements devront être réalisés avant le mois de juillet.
- ✚ Didier JACQUET  
1/ informe qu'il a rendez-vous avec une personne du conseil général pour l'organisation du stationnement du Tour de France.  
2/ rappelle que le week-end prochain c'est la fête de Thivars. Le comité des fêtes propose la venue de danseurs bretons et d'un groupe de musiciens qui jouera de la musique celtique.
- ✚ Pascal CASIEZ demande si l'ordre du jour des conseils communautaires peut être transféré par mail aux conseillers municipaux.
- ✚ Alain LUCAS signale que le camping car est toujours stationné sur le trottoir le long de la RD 910

La séance est levée à 22h15.

Le secrétaire,  
Michel HALLAY